



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

LA PÉRIODE D'INFORMATION DU BAPE DU PROJET VENTS DU KEMPT EST TERMINÉE

BROSSARD, le 3 juillet 2011 - La période d'information et consultation du dossier par le public du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet éolien Vents du Kempt a pris fin hier.

Au cours de cette période, qui s'est déroulée du 17 mai au 2 juillet 2011, le BAPE a rendu accessible au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet et a tenu une séance d'information le 7 juin au centre communautaire Sainte-Marguerite-Marie. 47 personnes ont participé à cette séance qui visait à permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que le rôle du BAPE.

Durant cette période de 45 jours, tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme pouvait faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Si tel était le cas, le ministère mandaterait, au cours des prochaines semaines, le BAPE à former une commission chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

- 30 -

À propos de Vents du Kempt :

Le projet éolien Vents du Kempt est un projet de 100 MW situé sur le territoire des municipalités de Sainte-Marguerite, Causapscal et Sainte-Florence. Le projet, dont la mise en œuvre est prévue pour l'automne 2014, devrait créer 150 emplois pendant la période de pointe de construction et une dizaine d'emplois permanents pendant l'exploitation.

À propos de Vents du Kempt Inc. :

L'entreprise Vents du Kempt Inc. a été créée en 2004 exclusivement pour le développement du projet éolien du même nom. Elle appartient entièrement à l'entreprise québécoise en développement éolien Éolectric Inc.